



## **Avis public d'entrée en vigueur Règlement numéro 516-2013**

AVIS PUBLIC est donné que le Règlement numéro 516-2013 relatif au stationnement a été adopté par le Conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 17 avril 2013.

Ce règlement vise à :

- Réglementer le stationnement public sur le territoire de la Municipalité ;
- Autoriser les officiers et fonctionnaires municipaux et les agents de la paix délivrer les constats d'infraction pour toute infraction au présent règlement.

Le règlement numéro 516-2013 peut être consulté au bureau municipal situé au 1673, 55<sup>e</sup> Rue, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Saint-Côme, ce 23 avril 2013.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alice Riopel', is written in a cursive style.

Alice Riopel  
Directrice générale  
**Renseignements : (450) 883-2726**